

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 1

Artikel: Les chapeaux au Parlement anglais
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La demoiselle d'honneur cependant s'empressait de retirer les cerceaux d'acier; la jupe alors s'aplatis complètement, et la robe de moire blanche, trop longue désormais de moitié, traînait devant et derrière, embarrassant la marche de la mariée et balayant le chemin, à la grande joie des curieux.

— C'est singulier, grommelait à part soi le charron : j'ai examiné ce matin dans tous les sens cette machine ferrée dont je me défiais sans savoir pourquoi ; tout m'a paru en parfait état et d'une solidité à l'épreuve. Les cercles d'acier étaient recouverts de fortes bandes de toile cousues avec du gros fil. Il n'est pas possible qu'ils se soient détachés tout seuls. On ne m'ôtera pas de l'idée qu'une main a dérangé la machine et joué ce vilain tour à Marie-Jeanne. C'est par jalouse, par jalouse pour sûr qu'on a agi de la sorte.

— Que marmottez-vous donc entre vos dents, père Cibon ? demandèrent les gens de la noce.

Le charron lançait autour de lui des regards furibonds.

— Oui, s'écria-t-il en s'exaltant de plus en plus, je comprends : quelqu'une de ces demoiselles, jalouse de voir Marie-Jeanne si bien atifée, a décousu les cerceaux d'acier. C'est mal, c'est affreux, c'est indigne, et si je savais laquelle de vous...

Des clamours répondirent à cette accusation. Les jeunes filles incriminées se récrièrent avec indignation ; les parents prirent fait et cause pour elles, tandis que d'autres invités soutenaient le charron ; les esprits s'échauffaient ; les gros mots pleuvaient, et la querelle allait dégénérer en pugilat, si le bedeau n'eût mis tout le monde d'accord en criant :

— Vite, à l'église ! On s'expliquera plus tard. M. le curé nous attend.

Dans la maison du charron, Madeleine, la gouvernante, restée seule pour préparer le déjeuner des noces, avait fort à faire.

Dix poulets embrochés tournaient lentement devant l'âtre plein de braise ardente ; un énorme quartier de veau rissolait dans la poêle ; des fumées odorantes s'échappaient d'une marmite gigantesque pleine de porc frais et de choux verts. Des jambons bouillaient à pleine eau, et plusieurs aunes de boudin faisaient entendre sur le gril des pétilllements joyeux.

La ménagère, à qui incombaient tous les soins du repas, courrait d'un plat à l'autre, se désolant et commençant à perdre quelque peu la tête au milieu du brouhaha de ses fourneaux, lorsque Pierre le manouvrier se montra sur le seuil de la cuisine :

— L'ami Cibon m'envoie pour vous donner un coup de main, dit-il en fendant jusqu'aux oreilles dans un large rire sa face réjouie.

— Sois le bienvenu, Pierre ! Ce n'est vraiment pas de refus. Avec tous ces plats qui mijotent, on ne sait vraiment où entendre.

— J'étais à flâner devant l'église,

comme les mariés y entraient. « Eh ? mon vieux Pierre, que me dit l'ami Cibon, fais-moi donc le plaisir de courir jusqu'à la maison. Il m'est arrivé hier, de Chartres, deux pièces de vin pour le repas de tantôt. Puisque tu n'as rien à faire, rends-moi le service de mettre ce vin en bouteilles ; par la même occasion, tu diras à Madeleine de t'employer, si elle a besoin d'aide. »

— Vraiment, il a pensé à moi, le bon maître !

— « Compte sur moi », que je lui ai dit. Je le quitte, j'accours et me voilà. Pendant que notre monde est à la messe, je vais vous expédier proprement les deux barriques. Où sont-elles ?

— Dans la cave. (A suivre).

Once l'an 1888.

La senanna passâ, n'ein vu que l'an 88 avâi étâ bon po lè boutsenès, le peres-colliâ et lè graffions ; mà que n'avâi rein vailli po lè z'empereu et autrèz dzeins dè cllia sorta. Ora, po lo resto cein n'est rein tant mi z'allâ non plie. Se lâi a z'u cauquîs ben-hirâo qu'ont heretâ, ào qu'ont étâ sè toodrè lo cou per tsi Pétabosson (cllião z'i que n'ont pas onco tot vu), y'ein a bin dâi z'autro qu'ont mé sospirâ dè cousons què dè dzouïo.

Ein France, cé certain Bolondzi lâo baillé bin dâo si à retoodrè. Diont que ne pâo rein férè ; mà vo dio que l'est pi qu'Eytet ein 45, et que lâo fâ vairè dâo pâys, kâ l'ein ont poâire coumeint dè la gratta. Faut tot parâi que cein séyé on rudo lulu ; kâ n'ia pas ! lâi pâovont rein. Ma fâi se l'est nonmâ président, coumeint l'ein a einviâ, gâ ! lâi porrâi bin avâi dâo grabudzo, kâ on est bolondzi ào bin on ne l'est pas, et quand faut eimpatâ, on fourrè tot dein la mé, dè façon que lo gaillâ lè porrâi bin ti mettrè dein lo pétrin, coumeint on dit su lè lâivro po derè : la mé, atant lo Cassagnaque què lo Floquiet et méma-meint lo Naquiet. Ein atteindeint, lè z'ovrâi que sont ein dzornâ po férè la tor dè Babet, po l'espousechon, ne sont pas tant ardeints à l'ovradzo ; à tot momeint font le bon delon, et l'entrepreneu, on nonmâ Eiffet, ein vâi dâi grisés avoué leu. Lè z'Anglais assassinont adé foo et fermo lè gaupès que roudont lo né. Quand bin cllião pernettès sont dâo petit butin, cein est mau fé tot parâi, et s'on acrotivâ lè coupablio, sarâi bin fé dè lè z'einmottâ.

Per tsi no, cein est z'u... vouai-que ! Y a z'u dâo bon tot parâi. Mon cousin a z'u la séconda prima ào concou, po 'na modze tacounâie, et lo Grand Conset a votâ dè reférè la route pè vai lo moulin ; mà à coté dè cein lâi a prâo z'u guignon assebin. Cllia terriblie pliodzequ'a tot inondâ

a fé bin dâo mau. L'est veré que y'a z'u na rude rohie. Lè rio ont goncliâ et ont déguelhi lè ponts. La Brouye surtot à fé la foûla. On eimpartiâ dè Lavaux, proutso dè la Converchon, a ribliâ avau, que lè vegrès, ein vêleint sè sont mécliâies et ont tsanzi dè pliace ; et se lè vegrôlans n'ont pas marquâ lâo grougnès avoué la marqua à fû, ne sé pas trâo coumeint vont retrouvâ lâo bin. Et pè Sondzi ! se cé tsancro dè mouret avâi mi tenu, cé grand malheu ne sarâi pas arrevâ. Ora, et cllião salutistres ! vouaique onco dâi rossès dè dzeins, on mou dè tsaropès, que ne font què dè gâtâ lè ménadzo, d'aménâ dâi bizebille pertot iò ye vont, et d'eimbéâ lo gouvernément.

Et pi n'ein onco lè z'officiers, que ne sont pas conteints dè lâo soi. Diont que n'ont pas prâo à coumandâ, que lâo palassès s'einroulent, et que lè cantons sont dâi z'eincobliès po la melice. Pourro cantons ! on vo z'a dza tot prâi què la tsemise, et se lè z'officiers sè mettent onco à lâi dégrussi lo pantet, vo z'allâ étrè bio.

Enfin, l'an 88 est passâ. Faut espérâ que l'aodra on bocon mi sti an et que lè z'abonâ dâo Conte aront tot à remolhie-mor.

C'est cein que vo soito à ti dè bou-nan.

Les chapeaux au Parlement anglais.

Les chapeaux jouent un rôle très important dans le règlement de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords, en Angleterre.

Les membres de ces deux Assemblées ont l'habitude de les garder sur la tête pendant les séances.

L'origine de cette coutume est entourée d'un profond mystère. Elle est spéciale au Parlement. Dans toutes les autres Assemblées d'Angleterre, il n'est pas permis de rester couvert.

Cet usage est peut-être né d'une cause légère.

Il se peut qu'à une époque très reculée, un des députés ait demandé au Président la permission de garder son chapeau à cause des courants d'air.

L'autorisation une fois donnée, chaque membre qui craignait particulièrement le froid invoqua ce précédent, et comme en Angleterre, et surtout dans le Parlement, tout est dans les précédents, l'exception devint bientôt la règle.

Il est possible aussi que cette mode s'imposa quand les députés renoncèrent à la perruque que portent encore les magistrats et les avocats anglais.

Le port du chapeau est soumis à tout un Code d'étiquette qu'il n'est pas permis d'enfreindre.

Quand un membre entre dans la salle des séances, il doit se découvrir et garder son chapeau à la main jusqu'à ce qu'il se soit assis à sa place ; alors, il se couvre.

Aussitôt qu'il se lève, ne fût-ce que pour parler à un collègue derrière lui, il doit se découvrir.

Si, dans la discussion, on nomme un député, celui-ci doit se découvrir et rester nu-tête tant que l'on parle de lui.

Si, par hasard il était découvert, il doit remettre immédiatement son chapeau et le soulever en signe de politesse.

Un député ne parle jamais son chapeau sur la tête : il le place sur le siège qui l'occupait.

En Angleterre, il n'y a pas de tribune ; chaque membre du Parlement parle de sa place : c'est dans le chapeau qu'on pose alors le verre d'eau traditionnel et qu'un voisin complaisant se charge de remplir chaque fois qu'il est vide.

Si le député qui a fini de parler a le malheur de se rasseoir sans penser à son chapeau, le malheureux couvrefeu devient la cause d'un incident qui soulève un rire universel et détruit souvent tout l'effet d'un long discours.

Il y a eu des députés très étourdis sous ce rapport ; l'un d'eux avait conquis à la Chambre et dans le pays cette désignation grotesque : « le député qui s'asseoit sur son chapeau ».

Les chapeaux servent aussi à un autre usage, au Parlement anglais.

Les députés n'ont pas, comme en France, de place attitrée : les fauteuils appartiennent au premier occupant, à chaque séance.

Aussi, les jours de grande séance, on voit les députés arriver dès huit heures du matin et retenir leur place en déposant leur chapeau orné de leur carte de visite.

Ils se répandent ensuite dans les couloirs ou dans leurs salles particulières.

La salle des séances offre alors un spectacle singulier ; pas un député, mais sur tous les fauteuils de longues files de chapeaux qui attestent que leurs propriétaires ne se déroberont pas à leurs devoirs de législateurs.

La fraude n'est pas permise : le chapeau qui garde le fauteuil doit être celui qui ornait le chef de son propriétaire.

Il n'est pas permis non plus de venir avec deux chapeaux, un qui gardera la place, et l'autre sur sa tête.

Il y a deux ans, un député qui tenait à avoir une bonne place, mais qui ne voulait pas être forcé de rester toute la journée dans le Palais du Par-

lement à attendre l'ouverture de la séance, vint le matin avec un vieux chapeau et quitta le Parlement pour vaquer à ses affaires ou à ses plaisirs : quand il revint le soir, le Président le rappela sévèrement à l'ordre et le contraignit à abandonner sa place.

Ainsi se règle l'importante question des chapeaux au Parlement anglais.

Un joli mot.

Les personnes qui ont la facilité de faire des mots ne doivent point en abuser. Une fois ou deux, c'est bien, cela amuse ; mais sans cesse, mais à propos de tout, rien n'est plus fatigant. Il n'y a du reste que les gens qui ont de l'esprit sans le savoir pour trouver parfois des mots heureux. En voici un exemple :

En 1870, un ancien professeur s'ingéniait à distraire les soldats français internés chez nous, en leur faisant des conférences. Un soir, c'était sur la géologie. Pourquoi le conférencier se mit-il à patauger ? nous l'ignorons. Le fait est qu'il ne put jamais se tirer de son exorde. Ce que voyant, un jeune franc-tireur se lève et s'écrie :

« La géologie, c'est pas tout ça. Il y a trois sortes de terre : la terre de pipe, la terre de bruyère, et la terre de l'hospitalité, qui est la Suisse !

Et les bravos d'éclater.

Petits conseils du samedi.

Blanquette. — Mettez dans une casse-role un bon morceau de beurre et une pincée de farine que vous mélangerez sur le feu, ayant bien soin de ne pas laisser roussir ; versez alors, en remuant toujours, un verre ou deux d'eau bouillante. Ajoutez sel, poivre, champignons, petits oignons, persil, ciboules hachées. Mettez alors les morceaux de viande que vous désirez y faire cuire et faites mitonner pendant deux heures et demie pour du veau ou de la volaille crus, et trois quarts d'heure s'il sagit de restes de veau ou de volaille cuits.

La 6^e livraison de l'*Album national suisse* contient une collection fort intéressante de nouveaux portraits. Ce sont, entr'autres, ceux de MM. le Conseiller fédéral Deutscher; Broye, juge fédéral; professeur Horner, à Zurich; colonel Vögeli-Bodmer; Battaglini, ancien conseiller national; Respini, ancien conseiller des Etats, etc. Nous ne pouvons que recommander de plus en plus cette superbe publication de MM. Orell et Füssli, à Zurich.

OPÉRA. — On nous annonce pour mercredi, le charmant opéra de **Mireille**, musique de Gounod. Il sera, comme toujours, salle comble.

Devant le tribunal :

L'avocat de l'accusé demandant de pouvoir interroger un des témoins, s'adresse à lui en ces termes :

— Témoin, vous connaissez l'accusé et le plaignant.

— Oui, m'sieu, je les connais tous les deux.

— Etiez-vous présent lorsque le plaignant a eu le bras fracassé. Si oui, veuillez dire où et comment l'accident est arrivé.

— Ah ! pour ça, m'sieu, y a pas d'accident là dedans, pas plus que sur ma main. V'là comment : Ils se chicanient tous les deux ; tout d'un coup le prisonnier prend son fusil de chasse, ajuste le plaignant, et v'là que le coup part. C'est comme ça, quoi.

— Vous jurez donc que c'est avec cette arme-ci que l'accusé a ainsi blessé le plaignant ?

— Oui, m'sieu, pour ça, je le jure.

— Avec quoi l'arme était-elle chargée ?

— Ah ! pour ça, je sais pas.

— Jurez-vous que l'arme était chargée.

— Ah ! pour ça, pas plus.

— Témoin, écoutez-moi bien ; ne pouvant jurer que le fusil fut chargé, comment pouvez-vous jurer que c'est avec ce même fusil que l'accusé a fait feu et blessé le plaignant.

Le témoin un peu impatienté :

— Ben, m'sieu, pour moi j'ai toujours cru qu'un fusil de chasse, c'est comme la langue d'un avocat, que ça part toujours quand même y a rien dedans.

Réponses et questions. — Le mot de l'énigme de samedi est : *lettre*; 53 personnes l'ont devinée, et le sort a donné la prime à M. Alexis Dégallier, à Lausanne. — Les primes en retard seront expédiées lundi.

Charade.

Quand je suis en train de lire une histoire,
Je dois m'arrêter devant mon premier.
Sagesse et talent, c'est un fait notoire,
Ne sauraient venir qu'avec mon dernier.
S'il atteint le but, grâce à mon entier,
Le bon artilleur peut s'en faire gloire.

Prime : Un objet utile.

L. MONNET.

Papeterie L. Monnet

rue Pépinet, 3, Lausanne.

Cartes de visite très soignées et livrées promptement. — Albums divers, bavards, serviettes, papeteries. — Sac d'école à grand rabais. — Porte-monnaie, porte-feuilles, encriers de poche. — Agendas et calendriers. — Registres et copies de lettres.

Livre pour comptes de ménage, très pratique dans ses rubriques, et valable pour 4 ans. Prix : 2 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.